

29/03/2022

NOTE DE
PRESENTATION
SYNTHETIQUE DES
BUDGETS PRIMITIFS
2022

Conseil Municipal
du 14 avril 2022

RÉPUBLIQUE FRANCAISE



Ville de
Wissembourg

Auteur de la note : service des finances de la ville de Wissembourg (M. WITWICKI)
Note disponible sur simple demande adressée au service des finances
Sources : Budgets 2021 (budget principal et budgets annexes)

Sommaire

BUDGET VILLE	4
I. CADRE GENERAL DU BUDGET	4
II. SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
III. FISCALITE	9
IV. CHARGES DE PERSONNEL	9
V. L'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	10
VI. SECTION D'INVESTISSEMENT	11
VII. CREDITS D'INVESTISSEMENT PLURI-ANNUELS	12
VIII. ENDETTEMENT	12
1. Evolution rétrospective de la dette de la ville	12
2. Structure de la dette et répartition par prêteur au 01/01/2022	13
a. Structure de la dette au 01/01/2022	13
b. Répartition de la dette par prêteurs au 01/01/2022	14
3. Eléments prospectifs au niveau de la dette de la ville	14
4. Capacité de désendettement	15
IX. BUDGETS CONSOLIDES	16
BUDGET EAU	16
I. SECTION D'EXPLOITATION	16
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	17
III. AUTOFINANCEMENT	18
IV. ENDETTEMENT	18
BUDGET LA NEF – GESTION DES SPECTACLES	19
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT	19
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	20
BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE	21
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT	21
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	21
III. ENDETTEMENT	22
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT	22
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	22
III. ENDETTEMENT	23
BUDGET LOTISSEMENT DES QUATRE VENTS	23
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT	23
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	23
III. ENDETTEMENT	24
BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL	24
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT	24
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	24

III. ENDETTEMENT 25

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant qu'une note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune et présente donc les principales informations synthétiques et évolutives des budgets primitifs 2022 du budget principal de la commune et des budgets annexes.

Cette note complète la synthèse des budgets 2022 adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

BUDGET VILLE

I. CADRE GENERAL DU BUDGET

Dans un contexte financier marqué par une explosion sans précédent des dépenses d'énergie qui se poursuit et qui laissera des traces au niveau économique et financier probablement sur plusieurs exercices, ce budget primitif 2022 veille à la préservation de la qualité du service public local rendue, au maintien d'un niveau d'investissement important et à la poursuite du désendettement de la commune.

La crise sanitaire continue également d'impacter le budget de cette année (impact notamment sur la CVAE et la CFE). Toutes ces contraintes financières ont obligé la commune à rehausser les taux de fiscalité de 6 % (taux en-deçà de beaucoup de communes) afin de garantir l'équilibre financier de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, unicité, équilibre et sincérité. Le budget primitif constitue l'acte fondamental du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril 2022 et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, en qualité d'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites à ce budget.

Pour continuer à être les piliers de la République, les communes de part leur proximité avec les citoyens ont besoin de disposer de moyens leur permettant d'exercer au mieux leurs missions.

Dans ce contexte difficile, un discours de clarté et de transparence vis-à-vis des citoyens est plus que jamais nécessaire. Cela nécessite des adaptations, des efforts de rationalisation et de modernisation de l'action publique locale. Ces efforts se poursuivent aujourd'hui pour garantir une maîtrise des équilibres budgétaires et pour développer au mieux la ville en concertation étroite avec ses citoyens.

Le débat d'orientation budgétaire du 17 mars dernier a posé les bases à partir desquelles nous proposons de construire avec quelques modifications les budgets primitifs pour l'exercice 2022 de notre collectivité.

Il est rappelé que les budgets primitifs 2022 sont présentés avec la reprise des résultats de l'exercice précédent.

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Voici un tableau synthétique retraçant la structure des dépenses et recettes de fonctionnement de l'exercice 2022 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes (A)	2 820 000.00 €	Excédent antérieur reporté	471 775.66 €
Dépenses de personnel	4 800 000.00 €	Recettes des services (D)	930 000.00 €
Autres dépenses de gestion courante (B)	1 519 000.00 €	Impôts et taxes	6 810 000.00 €
Dépenses financières (Intérêts)	187 000.00 €	Dotations et participations (E)	2 750 000.00 €
Dépenses exceptionnelles (C)	42 000.00 €	Autres recettes de gestion courante (F)	230 000.00 €
Autres dépenses	227 000.00 €	Recettes exceptionnelles (G)	27 224.34 €
Dépenses imprévues	40 000.00 €	Autres recettes	116 000.00 €
Total dépenses réelles	9 635 000.00 €	Total recettes réelles	11 335 000.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections) (1)	675 000.00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections) (2)	95 000.00 €
Virement à la section d'investissement	1 120 000.00 €		

TOTAL 11 430 000.00 €

TOTAL 11 430 000.00 €

(A) Entretien voirie + bâtiments, électricité, eau, fioul, gaz, fournitures scolaires, fêtes et cérémonies...

(B) Participations et subventions

(C) Subventions ravalement façade + chèques culture, sport, loisirs

(D) Vente de bois, recettes école musique + piscine...

(E) DGF + compensations de l'Etat au niveau de la fiscalité

(F) Locations d'immeubles + remboursement des charges

(G) notamment indemnités d'assurance et de sinistres

(1) Dotations aux amortissements

(2) Travaux en régie et quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat

Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent au total à 9 635 000 €. Par rapport aux dépenses budgétisées en 2021, ces dépenses prévisionnelles 2022 sont globalement en hausse de 578 000 € (+ 6,38 %).

Cette hausse globale, par rapport aux montants budgétisés en 2021, s'explique principalement par une hausse prévisionnelle de 434 000 € des dépenses courantes, une hausse prévisionnelle de 130 000 € des dépenses de personnel, une hausse prévisionnelle de 119 000 € des autres dépenses de gestion courante, une légère hausse prévisionnelle de 9 000 € des dépenses imprévues conjuguée à une baisse prévisionnelle de 30 000 € des dépenses financières, une baisse prévisionnelle de 33 000 € des dépenses exceptionnelles et une baisse prévisionnelle de 51 000 € des dotations aux provisions.

→ **La hausse prévisionnelle des dépenses courantes 2022 de 434 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

Energie – Electricité	+ 360 000 €	explosion des prix du gaz + forte augmentation des prix de l'électricité
Combustibles	+ 6 000 €	augmentation des prix du fioul
Carburants	+ 15 000 €	augmentation des prix du carburant à la pompe
Contrats de prestations de services	+ 66 000 €	notamment animations à la médiathèque + 25 000 € ; animations Pentecôte + 17 000 € et animations été + 12 000 €
Locations mobilières	+ 34 000 €	notamment location tracteur + 40 000 €
Entretien terrains	- 18 000 €	réajustement par rapport aux réalisations 2021
Entretien voirie	- 20 000 €	notamment pas de dépenses externalisées de balayage de voirie en 2022 (- 16 000 €)

Entretien bois et forêt	- 15 000 €	moins de travaux d'entretien prévus en 2022
Fêtes et cérémonies	+ 60 000 €	notamment rajout des festivités de Pentecôte
Transports de biens	- 17 000 €	notamment - 21 000 € au niveau des dépenses de débardage forêt
Entretien matériel roulant	- 7 000 €	moins de réparations externalisées de véhicules prévus en 2022
Entretien autres biens mobiliers	- 12 000 €	dépenses de maintenance des logiciels transférées au compte 6512 - abonnements logiciels (données externalisées)
Fournitures scolaires	- 5 000 €	plus de report de crédit de l'année N-1
Autres matières et fournitures	- 9 000 €	notamment plus d'achat pour le centre de vaccination
Frais de télécommunication	- 11 000 €	réajustement par rapport aux réalisations 2021 et économie suite au lancement d'un nouveau marché

→ **La hausse prévisionnelle des autres charges de gestion courante 2022 de 119 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

Droits d'utilisation informatique en nuage	+ 20 000 €	externalisation des données informatiques - système d'abonnements (et non plus de maintenance)
Subvention de fonctionnement - Etablissement à caractère administratif	+ 100 000 €	augmentation de la subvention versée au budget annexe de la NEF (plus de spectacles prévus en 2022 dans la salle de la NEF et plus de personnel affecté à ce budget annexe)
Participation service incendie	+ 10 000 €	Cette participation au niveau du fonctionnement augmente de 10 000 € mais attention en contre partie la subvention d'équipement baisse
Subvention aux associations	- 6 400 €	notamment baisse de l'enveloppe des subventions diverses de 5 000 €

→ **La baisse prévisionnelle des dépenses financières 2022 de 30 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

- Intérêts de la dette : - 27 000 €
- Escomptes accordés : - 500 €
- Autres dépenses financières : - 2 500 €

→ **La baisse prévisionnelle des dépenses exceptionnelles 2022 de 33 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

- Autres charges exceptionnelles de gestion : - 49 000 €
(dépenses Crédit Mutuel – garantie emprunt OT)
- Subvention aux personnes de droit privé : + 18 000 €
(notamment 15 000 € de subvention d'équilibre pour le budget annexe ZA PEPINIERE)

→ **La baisse prévisionnelle des dotations aux provisions 2022 de 51 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

- Provision pour risques et charges exceptionnelles : - 48 000 €
(Dossier garantie emprunt OT)
- Provision pour dépréciation actifs circulants : - 3 000 €
(dépréciation pour comptes de Tiers)

Quant aux recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement sur l'exercice, elles s'élèvent à 10 863 224,34 € (hors excédent reporté) pour l'exercice 2022. Par rapport aux recettes budgétisées en 2021, ces recettes prévisionnelles 2022 sont en hausse de près de 423 725 € (+ 4,06 %).

En intégrant l'excédent antérieur reporté, les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement 2022 se montent à 11 335 000 €.

Cette hausse globale des recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement sur l'exercice 2022, par rapport aux montants budgétisés en 2021, s'explique principalement par une hausse prévisionnelle des impôts et taxes de 377 000 €, une hausse prévisionnelle des remboursements liés au personnel de 46 000 €, une hausse prévisionnelle des autres produits de gestion courante de 90 000 € conjuguée à une baisse prévisionnelle des produits des services et domaine de 30 000 €, une baisse prévisionnelle des dotations et participations de 7 000 €, une baisse prévisionnelle des recettes exceptionnelles de 4 275 € et une baisse prévisionnelle des reprises de provision de 48 000 €.

→ **La hausse prévisionnelle des remboursements liés au personnel 2022 de 46 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

- remboursement partiel du poste de manager de commerce à hauteur de 20 000 €
(par la banque de Territoires)
- remboursement à hauteur de près de 25 000 € d'une partie des « capital-décès » versés en 2022 à 2 agents
- reversement par l'Etat des « primes inflation » de 9 200 € versées en 2022 au personnel de la commune

→ **La hausse prévisionnelle des autres produits de gestion courante 2022 de 90 000 € s'explique notamment par la principale variation suivante :**

- revenu des immeubles + 90 000 €

Cette augmentation prévisionnelle est principalement liée à l'augmentation des recettes de location concernant « l'ancien LIDL » (Dossier EMMAUS) + 43 000 €, concernant la salle « multifonctions » + 20 000 €, concernant le gymnase du lycée + 8 000 €, concernant la Grange aux Dîmes + 8 000 €, concernant la Maison des Associations + 6 000 € et concernant le foyer communal d'Altenstadt + 5 000 €.

→ **La baisse prévisionnelle des produits des services et domaine 2022 de 30 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

Vente de bois	- 75 000 €	recettes brutes liées au programme forestier 2022
---------------	------------	---

Mise à disposition de personnel au niveau des budgets annexes + CCAS WBG	+ 40 000 €	notamment lié à l'augmentation de la refacturation de personnel au budget annexe de la NEF + 55 000 € ; ajustement des montants sur les autres budgets annexes (- 15 000 €) selon les réalisations 2021
Redevances des services à caractère culturel	- 15 000 €	diminution prévisionnelle des recettes liées à l'école des Arts - ajustement aux réalisations 2021
Concession cimetières	+ 9 000 €	ajustement par rapport aux réalisations 2021
Produits activités annexes	+ 5 000 €	recettes supplémentaires prévisionnelles concernant l'outre festival 2022

→ **La baisse prévisionnelle des dotations et participations 2022 de 7 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

Dotation forfaitaire	- 38 000 €	estimation de la baisse liée à la diminution du nombre d'habitants et à un écrêtement lié au « potentiel financier » de la commune (pas de notification à ce jour)
Dotation de solidarité rurale	+ 11 000 €	estimation de l'augmentation liée à l'augmentation de l'enveloppe au niveau national (pas de notification à ce jour)
Compensations fiscales	+ 37 000 €	augmentation suite aux notifications fiscales 2022
Autres participations de l'Etat	- 24 000 €	notamment pas de subvention en 2022 concernant le centre de vaccination (- 61 000 €) ; augmentation des participations versées au titre des contrats aidés du chantier d'insertion (+ 15 000 €) ; participation de l'Etat au titre de la Maison France Service (+ 15 000 €)
Participations REGION	- 19 000 €	notamment participation cérémonies de 1870 (- 13 000 €) ; participations NOEL (- 5 000 €) ; participations salon du livre (- 2 000 €)
Participations Département	+ 19 000 €	participation OUTREFESTIVAL (+ 12 000 €) ; participations contrats aidés (+ 7 000 €)
Participations autres organismes	+ 6 000 €	dont notamment versement d'une subvention de 5 000 € pour les micro-folies

→ **La baisse prévisionnelle des recettes exceptionnelles 2022 de 4 275 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

- indemnités assurance - 9 275 €
- recettes suite mandats annulés sur exercices antérieurs + 5 000 € (régularisation sur dépenses antérieures)

→ **La baisse prévisionnelle des reprises de provision 2022 de 48 000 € s'explique par la principale variation suivante :**

- reprise sur provision pour risques et charges exceptionnelles - 48 000 €

III. FISCALITE

Voici un tableau récapitulatif concernant l'évolution des bases et le produit fiscal lié aux 3 taxes (TFB, TFNB et CFE) notifiés pour 2022 :

Libellés	Bases notifiées 2022	Bases notifiées 2021	Wissembourg Taux de référence 2022	Taux proposés 2022	Taux moyens communaux au niveau départemental 2021 pour mémoire	Taux moyens communaux au niveau national 2021 pour mémoire	Produit voté 2022
Taxe foncière (bâtie)	11 026 000 €	10 690 000 €	28.41%	30.11%	31.55%	37.72%	3 319 929 €
Taxe foncière (non bâtie)	163 000 €	156 600 €	69.46%	73.62%	64.79%	50.14%	120 001 €
Cotisation foncière des entreprises	5 135 000 €	5 012 000 €	20.31%	21.53%	-	26.50%	1 105 566 €
							4 545 496 €

Il est proposé d'augmenter les taux d'imposition de la commune de Wissembourg de 6 %.

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, il est également rappelé que la sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par application d'un coefficient correcteur au produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui avait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de la taxe foncière sur les propriétés bâties relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (Art. 29 de la loi de Finances 2021). **Le montant du versement notifié de ce coefficient correcteur se monte à 599 775 € pour l'exercice 2022.**

Il faut également noter que la commune continue de percevoir des recettes liées à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants. **Le montant notifié pour 2022 s'élève à 180 132 €.**

Une hausse prévisionnelle des recettes des impôts et taxes 2022 de 377 000 € est à prévoir sur l'exercice 2022. Voici les principales variations et explications :

Impôts directs locaux	+ 402 000 €	impact financier de l'augmentation des bases et des taux de fiscalité
Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)	- 55 000 €	notification fiscale 2022 ; baisse du montant liée à la crise sanitaire
Droits de place	+ 15 000 €	notamment droits de place liés à la Pentecôte + 16 000 €
Taxe consommation finale d'électricité	+ 5 000 €	augmentation prévisionnelle des recettes en 2022
Taxes additionnelles droits de mutation	+ 6 000 €	augmentation prévisionnelle des recettes en 2022

IV. CHARGES DE PERSONNEL

Au 01/01/2022, 119 personnes travaillaient pour la ville de Wissembourg ce qui représente en équivalent temps plein un nombre théorique de 108,86 personnes.

Le budget prévisionnel des dépenses de personnel s'élève à 4 800 000 € pour l'exercice 2022. Il représente près de 50 % des dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement de l'exercice 2022.

Ces dépenses sont en hausse de 130 000 € par rapport à celles budgétisées en 2021 ce qui représente une hausse de 2,78 %.

Cette hausse s'explique notamment par les principales variations prévisionnelles suivantes :

- nouveaux postes (chef de projet Petites Villes de Demain*, manager de commerce Petites Villes de Demain**, médiateur culturel, ATSEM, poste démocratie participative) :	+140 000 €
(dont certains postes sont subventionnés)	
- dépenses centre de vaccination :	- 30 000 €
- dépenses école des Arts (départ du directeur) :	- 34 000 €
- dépenses saisonniers :	- 14 000 €
- dépenses postes de remplacement (congé maternité + maladie) :	- 70 000 €
- impact prévisionnel de la hausse du point d'indice	+ 55 000 €
- impact brut du versement des « capital » décès	+ 60 000 €
- impact prévisionnel des évolutions de carrières (avancement de grades, échelons, ...)	+ 12 000 €
- impact prévisionnel de l'évolution du régime indemnitaire (primes)	+ 10 000 €

*poste subventionné à hauteur de 31 500 € sur 2022

**poste subventionné à hauteur de 20 000 € sur 2022

V. L'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL

En incluant l'excédent reporté de l'exercice précédent, l'autofinancement brut prévisionnel global dégagé en 2022 pour financer les dépenses d'investissement est de 1 700 000 €. Il est en baisse de près de 11 % par rapport à celui de 2021 (- 210 000 €).

Cette baisse est principalement due à une baisse de l'excédent reporté de l'exercice précédent (- 55 000 €) et à une baisse de l'autofinancement brut dégagé sur l'exercice 2022 (- 155 000 €).

L'autofinancement brut prévisionnel dégagé sur 2022 (hors excédent reporté) se monte à près de 1 228 000 €.

Compte tenu du remboursement de près de 1 150 000 € d'emprunts à long terme sur l'exercice 2022, l'autofinancement net prévisionnel dégagé sur 2022 (hors excédent reporté) se monte à 78 000 € soit 10,13 € / hab.

Pour info. : moyenne autofinancement net pour les communes de même strate en 2019 : 170 € / hab.

L'autofinancement net prévisionnel global disponible dégagé sur 2022 pour financer les investissements se monte à 550 000 € en incluant l'excédent reporté de l'exercice précédent.

PS : il est rappelé que l'emprunt à court terme de 320 000 € sera principalement remboursé en 2022 par le versement par l'Etat du FCTVA sur les investissements 2021.

VI. SECTION D'INVESTISSEMENT

La liste des investissements envisagés en 2022 est détaillée dans la synthèse des budgets 2022.

Voici le tableau synthétique retraçant la structure des dépenses et recettes prévisionnelles d'investissement pour l'exercice 2022 :

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement reporté	894 379.40 €	Virement section de fonctionnement	1 120 000.00 €
Remboursement emprunts à long terme	1 150 000.00 €	FCTVA (investissements 2021)	280 000.00 €
Remboursement emprunt à court terme	320 000.00 €	Mise en réserves (couverture solde + crédits reportés)	1 432 000.00 €
TOTAL	2 364 379.40 €	Taxe d'aménagement	37 000.00 €
		Subventions (ETAT, REGION, CEA,...)	601 000.00 €
Travaux bâtiments	943 000.00 €	Autres recettes	165 000.00 €
Travaux voirie	443 000.00 €	Emprunt à long terme	820 000.00 €
Autres travaux	475 000.00 €	Emprunt à court terme	400 000.00 €
Autres dépenses	1 209 620.60 €		
Charges (écritures d'ordre)	95 000.00 €	Produits (écriture d'ordre)	675 000.00 €
TOTAL GENERAL	5 530 000.00 €	TOTAL GENERAL	5 530 000.00 €

Par rapport au budget primitif 2021, les dépenses prévisionnelles d'équipement sont passées de 2 866 000 € en 2021 à près de 2 888 000 € en 2022 soit une légère hausse de près de 0,77 %.

Le montant de ces dépenses prévisionnelles d'équipement pour 2022 soit près de 2 888 000 € démontre bien que la ville de Wissembourg continue à investir sur son territoire.

Les principaux investissements en montant à retenir sont les suivants :

- Travaux Mairie de Wissembourg	180 000 €
- Travaux dans les bâtiments des écoles	154 000 €
- Travaux à la Maison de l'Education	87 000 €
- Travaux à la Maison de la Solidarité	122 000 €
- Travaux giratoire Route des Vosges	330 000 €
- Travaux au niveau des Remparts	255 000 €
- Achat collection Wentzel	250 000 €

Pour financer ces dépenses prévisionnelles d'équipement, la ville pourra notamment compter sur son autofinancement net global de 550 000 €, sur la mise en réserves de 1 432 000 €, sur les subventions d'investissement (601 000 €) et sur les recettes prévisionnelles de la taxe d'aménagement (37 000 €).

Pour équilibrer le budget 2022, la ville a prévu 820 000 € d'emprunts à long terme et 400 000 € d'emprunts à court terme (pour le préfinancement du FCTVA).

VII. CREDITS D'INVESTISSEMENT PLURI-ANUELS

Dans le cadre de ce budget 2022, plusieurs dépenses d'équipement ont été et seront traitées sous la forme d'une autorisation de programmes (AP) et crédits de paiements (CP). Voici les deux opérations concernées :

Imputation budgétaire	Durée	Intitulé	Montant AP (TTC) en €	Montant des CP (TTC) en €				
				2019	2020	2021	2022	2023
2151+2152 prog.683 fct.022 + 458109 AP 001/2020	5 ans	Travaux Rte des Vosges (voiries + réseaux secs)	1 124 000 €	1 000 €	13 000 €	10 000 €	330 000 €	770 000 €
2138 fct. 824 AP 002/2020	3 ans	Travaux Remparts	470 000 €	0 €	10 000 €	205 000 €	255 000 €	0 €

VIII. ENDETTEMENT

L'endettement global au 01/01/2022 du budget principal s'élève à 9 161 186,87 € réparti comme suit :

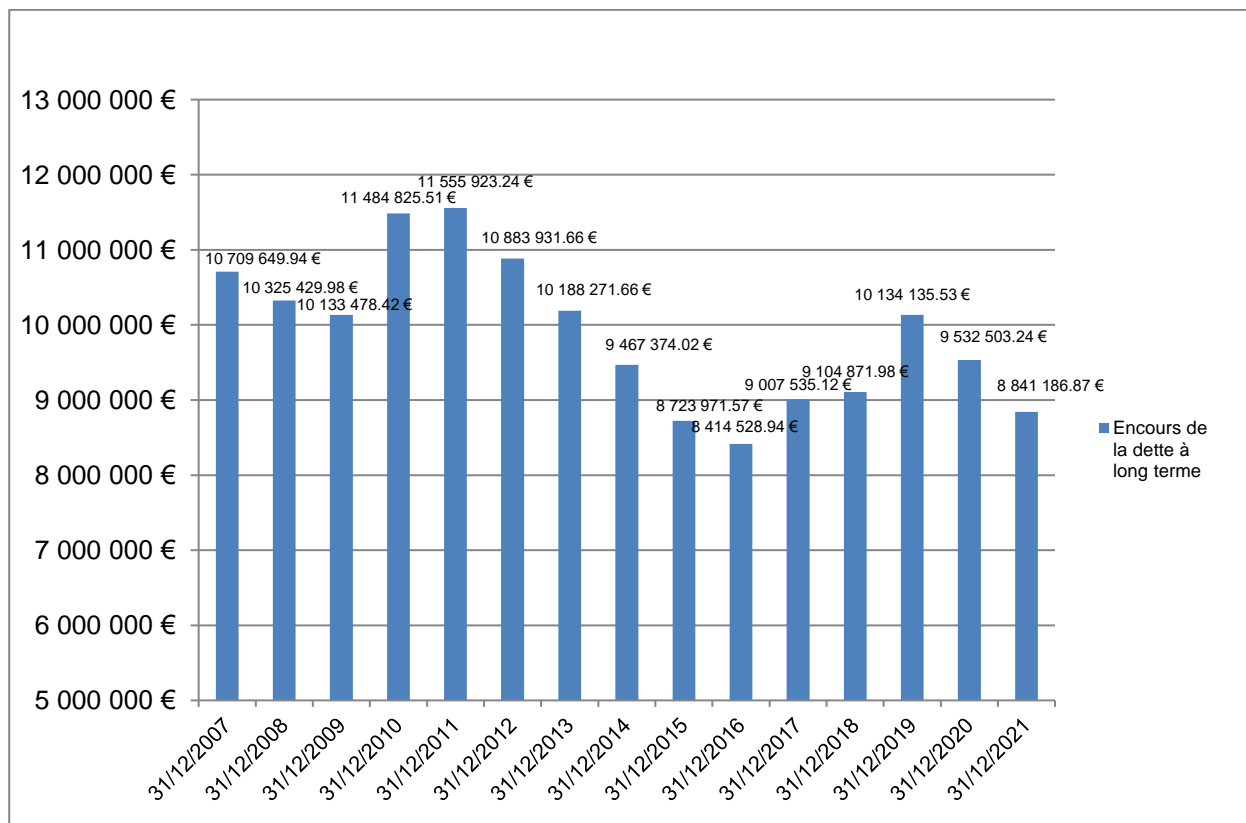
- **8 841 186,87 € d'emprunts à long terme soit 1 148,21 € / hab.**
- **320 000,00 € d'emprunt à court terme**

Le détail des lignes d'emprunts en cours au 01/01/2022 figure dans la synthèse du budget primitif 2022 jointe en annexe.

1. Evolution rétrospective de la dette de la ville

Voici l'évolution de la dette de la ville du 31/12/2007 au 31/12/2021 :

- à long terme

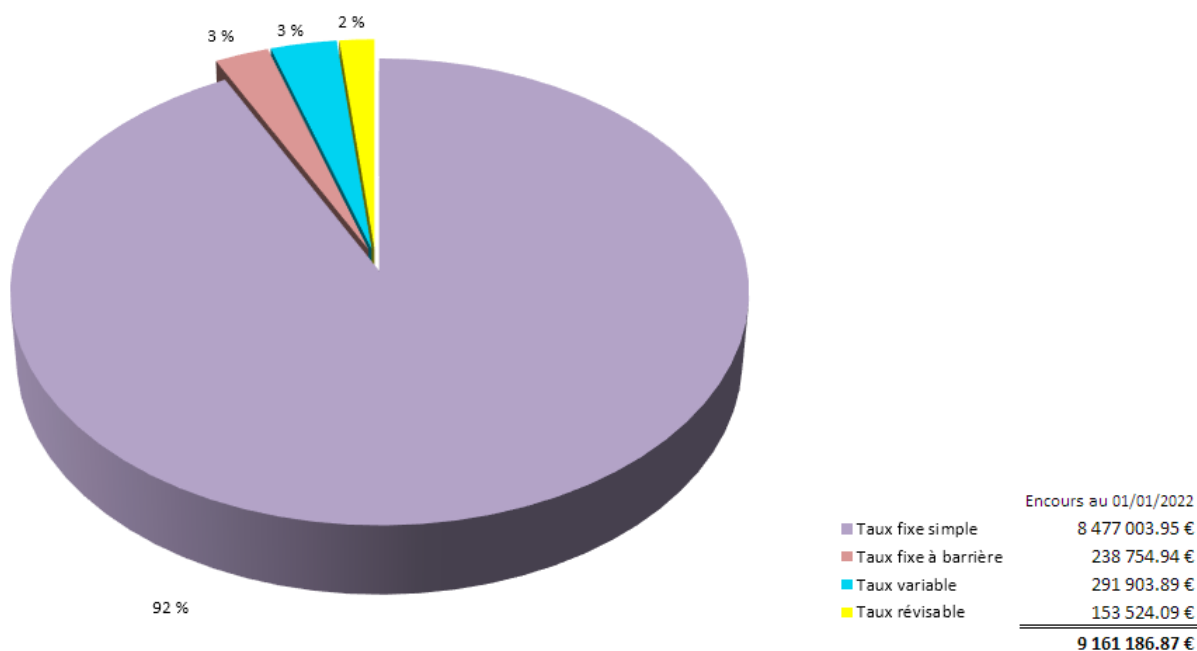


- à court terme

31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
0 €	0 €	0 €	1 200 000 €	1 280 000 €	1 070 000 €	650 000 €	600 000 €	0 €	220 000 €	750 000 €	470 000 €	850 000 €	340 000 €	320 000 €

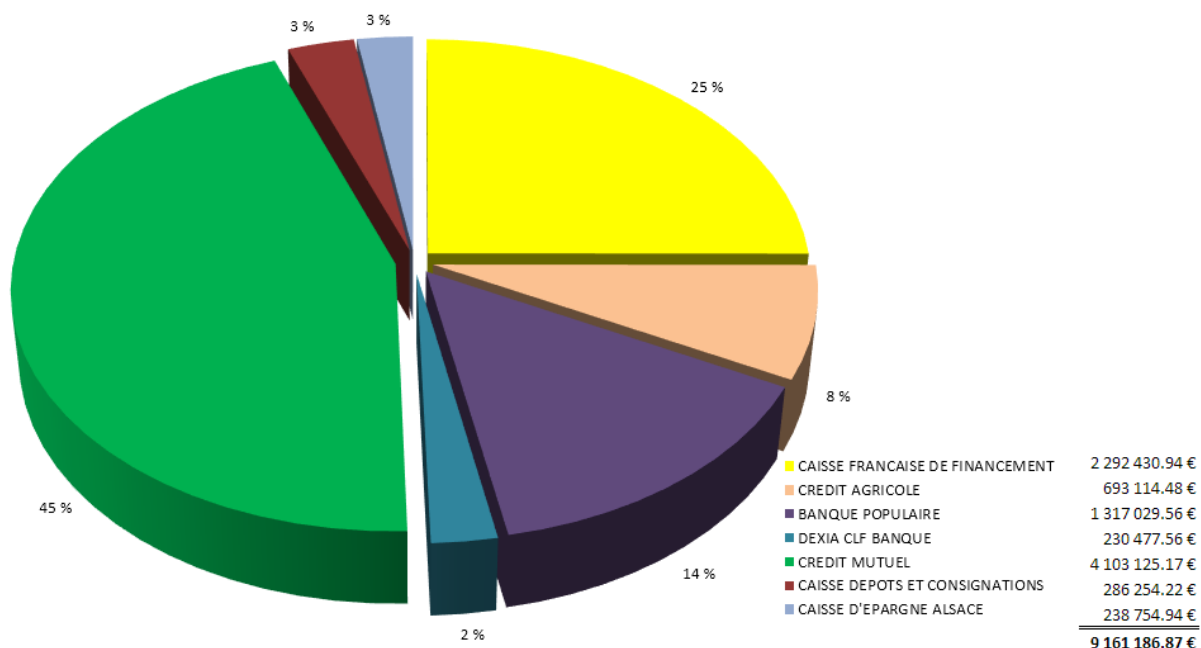
2. Structure de la dette et répartition par prêteur au 01/01/2022

a. Structure de la dette au 01/01/2022



On peut constater que près de 95 % de l'encours est à taux fixe et près de 5 % en taux variable et révisable.

b. Répartition de la dette par prêteurs au 01/01/2022



On peut constater que près de 45 % de l'encours total est détenu par la banque du Crédit Mutuel et 25 % par la Caisse Française de Financement Local.

3. Éléments prospectifs au niveau de la dette de la ville

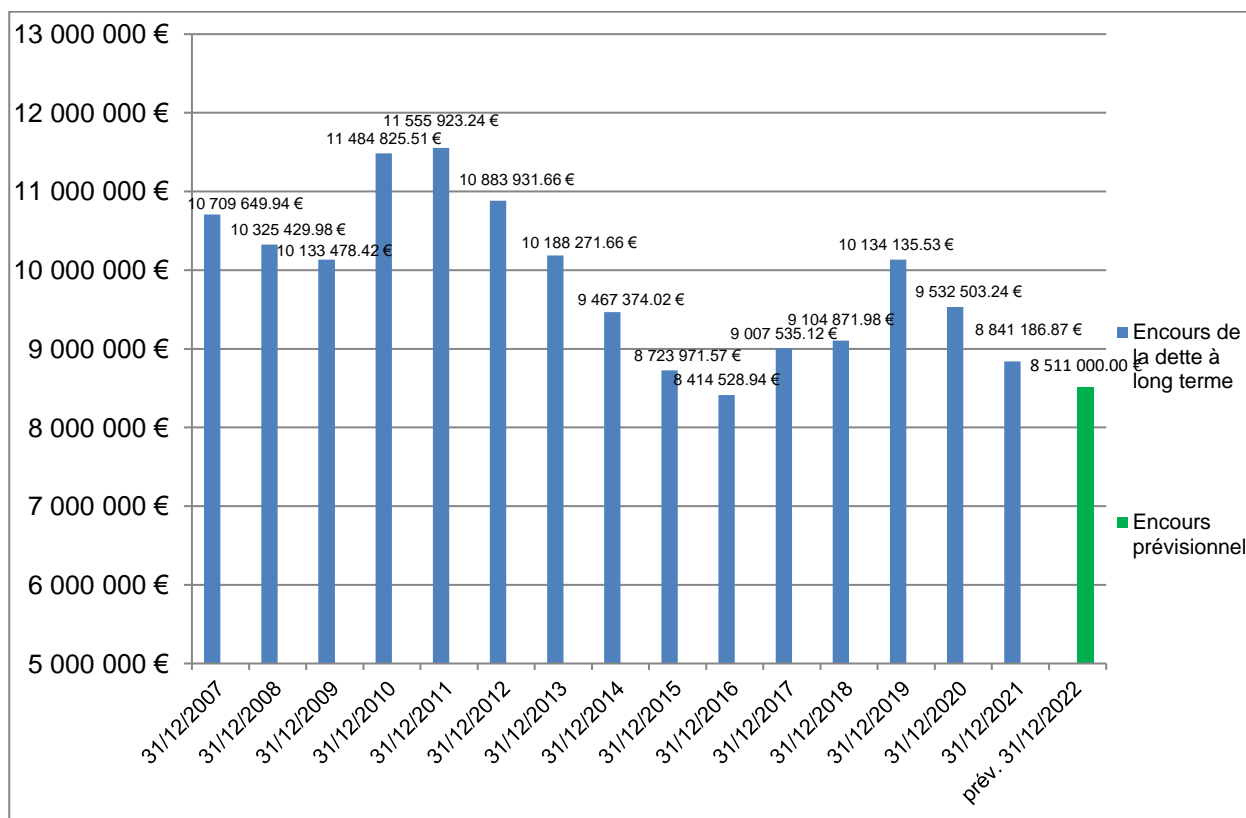
Il est prévu de rembourser en 2022 près de 1 150 000 € de capital pour les prêts à long terme, 320 000 € de capital d'un prêt à court terme et près de 178 000 € d'intérêts.

L'année 2022 constitue le pic de remboursement du capital des prêts à long terme d'où la nécessité d'une certaine prudence.

En prévoyant sur l'exercice 2022 la réalisation d'un emprunt à long terme de 820 000 € et compte tenu du remboursement en capital de 1 150 000 € pour les emprunts à long terme sur l'exercice 2022, la dette à long terme diminuerait de 330 000 € entre 2021 et 2022 pour atteindre un niveau prévisionnel maximal d'environ 8 511 000 € au 31/12/2022 pour les emprunts à long terme.

Voici un graphique récapitulatif prévisionnel pour l'exercice 2022 :

- à long terme



- à court terme

31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
0 €	0 €	0 €	1 200 000 €	1 280 000 €	1 070 000 €	650 000 €	600 000 €	0 €	220 000 €	750 000 €	470 000 €	850 000 €	340 000 €	320 000 €	400 000 €

4. Capacité de désendettement

Au 01/01/2022, l'encours de la dette à long terme s'élève à 8 841 186,87 €.

Compte tenu de la baisse prévisionnelle de la dette à long terme en 2022 (- 330 000 €) et de l'autofinancement prévisionnel brut dégagé sur l'exercice 2022 (1 228 000 €), le nombre d'années nécessaire au remboursement de la dette à long terme au 31/12/2022 devrait se situer à près 7 années.

IX. BUDGETS CONSOLIDES

Voici un tableau récapitulatif consolidant le budget principal et les différents budgets annexes de l'exercice 2022 :

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 534 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 534 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 455 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 455 000 €
TOTAL DEPENSES	25 989 000 €
TOTAL RECETTES	25 989 000 €

BUDGET EAU

Tous les éléments financiers présentés ci-dessous sont strictement conformes aux orientations budgétaires.

I. SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	375 000.00€	Excédent antérieur reporté	145 327.37€
Reversement redev. modernisation réseau	92 000.00€	Recettes courantes	932 672.63€
Reversement redev. pollution domestique	148 000.00€	Total recettes réelles	1 078 000.00€
Dépenses de personnel	60 000.00€	Produits (écritures d'ordre) (2)	12 000.00€
Autres dépenses de gestion courante	9 000.00€		
Dépenses financières	6 000.00€		
Dépenses exceptionnelles	6 000.00€		
Dotation aux provisions	3 000.00€		
Dépenses imprévues	4 000.00€		
Total dépenses réelles	703 000.00€		
Charges (écritures d'ordre) (1)	282 000.00€		
Virement à la section d'investissement	105 000.00€		

TOTAL 1 090 000.00€

TOTAL 1 090 000.00€

(1) amortissements des immobilisations

(2) quote-part des subventions d'inv. virées au compte de résultat

Les dépenses réelles prévisionnelles d'exploitation s'élèvent à 703 000 € pour l'exercice 2022. Elles sont globalement en hausse 17 000 € (+ 2,48 %) par rapport à celles budgétisées en 2021.

Cette hausse est principalement due à une hausse prévisionnelle des dépenses de branchement de 10 000 €, des dépenses d'électricité de 5 000 € (augmentation tarifaire), à la mise en place d'une dotation aux provisions de 3 000 € (provisions à constituer en fonction des impayés en

cours) conjuguée à une légère baisse prévisionnelle de 1 000 € des dépenses de pertes sur créances irrécouvrables.

Les recettes réelles prévisionnelles d'exploitation (hors excédent reporté) s'élèvent à 932 672,63 €. Elles sont globalement en légère baisse de près de 4 935 € (- 0,53 %) par rapport à celles budgétisées en 2021.

Cette petite baisse s'explique principalement par la baisse prévisionnelle des recettes d'eau de 12 000 € (baisse des volumes d'eau vendus), des redevances pollution et modernisation des réseaux de 6 000 € (toujours lié à la baisse des volumes d'eau) conjuguée à une hausse des recettes prévisionnelles de branchement d'eau de 10 000 € (lié au nombre de nouveaux branchements installés) et des recettes prévisionnelles de locations de compteurs de 3 000 € (nouveaux compteurs installés).

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant (*)	Recettes	Montant
Remboursement emprunts	43 000.00€	Solde d'investissement reporté	40 071.76 €
		<i>Virement de la section d'exploitation</i>	105 000.00 €
Travaux		Subventions d'équipement	662 928.24 €
- extension réseau + conformité	148 000.00€	Mise en réserves	10 000.00 €
- transfrontaliers-réseau vers l'Allemagne	1 020 000.00€	Emprunt	800 000.00 €
- sécurisation alimentation eau potable de Weiler	470 000.00€	<i>Produits (écritures d'ordre) (1)</i>	282 000.00 €
- réseau Rue du Pigeonnier à Weiler	65 000.00€		
- réseau secteur Décapole	40 000.00€		
- alimentation cimetière de Wissembourg	20 000.00€		
- réaménagement du regard Rues Vallée/Pigeonn.	30 000.00€		
TOTAL TRAVAUX	1 793 000.00€		
Achat compteurs d'eau (télérelevé)	30 000.00€		
Achat nouveau logiciel de relevé des compteurs	12 000.00€		
Achat clés pour les réservoirs	2 000.00€		
Dépenses imprévues	8 000.00€		
<i>Charges (écritures d'ordre) (2)</i>	12 000.00€		

TOTAL 1 900 000.00€

TOTAL 1 900 000.00 €

(*) y compris 50 000 € de crédits reportés en dépenses

(1) amortissements des immobilisations

(2) quote-part des subventions d'inv. virées au compte de résultat

Les dépenses prévisionnelles d'équipement s'élèvent à 1 837 000 € pour l'exercice 2022. Ces dépenses sont en forte hausse (+ 1 412 000 €) par rapport à celles budgétisées en 2021. En effet, deux gros projets d'investissements seront réalisés cette année :

- Travaux transfrontaliers – mise en réseau vers l'Allemagne 1 020 000 €
- Travaux sécurisation alimentation eau potable de Weiler 470 000 €

Ces dépenses sont intégralement financées par l'autofinancement 2022 dégagé de la section d'exploitation (375 000 €), l'excédent d'investissement reporté (40 072 €), la mise en réserves 10 000 €, des subventions d'équipement pour près de 663 000 € (480 000 € de l'union européenne au titre du projet transfrontalier et 183 000 € de l'Agence de l'Eau au titre du projet de sécurisation de l'eau potable à Weiler) et un emprunt à long terme de 800 000 €.

III. AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut prévisionnel dégagé sur l'exercice 2022 s'élève à près de 230 000 € (hors excédent reporté). Cet autofinancement brut est en baisse de 22 000 € (- 8,73 %) par rapport à celui budgétisé en 2021. En intégrant l'excédent reporté, cet autofinancement s'élève à 375 000 €.

L'autofinancement net prévisionnel dégagé sur l'exercice 2022 s'élève à 187 000 €. Il est en baisse de 23 000 € (- 10,95 %) par rapport à celui budgétisé en 2021.

IV. ENDETTEMENT

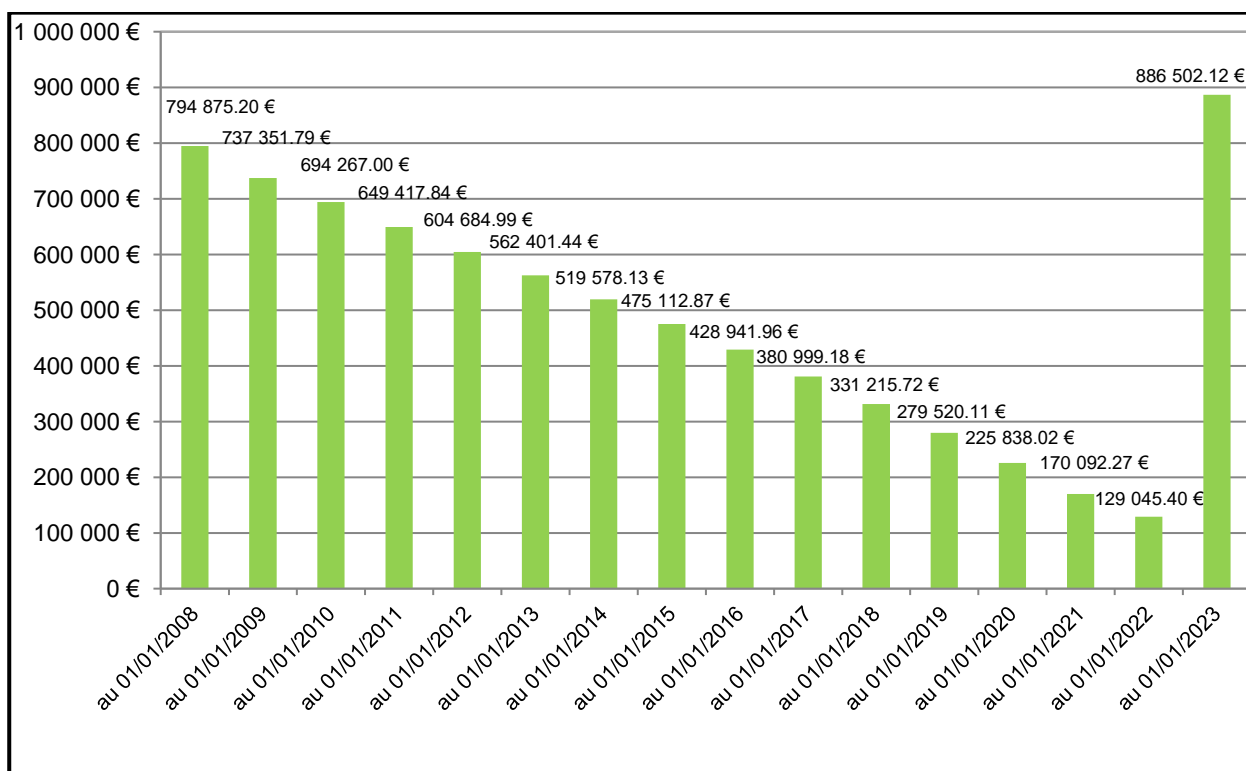
- prévision de remboursement des emprunts 2022 :
 - capital 42 543,28 €
 - intérêts 4 401,32 €
 - TOTAL 46 944,60 €

Un emprunt à long terme de 800 000 € est à prévoir sur l'exercice 2022.

L'encours de la dette du budget eau s'élève au 01/01/2022 à 129 045,40 € (soit 16,76 € / hab.).

L'intégralité de l'encours de cette dette est à taux fixe. Le détail des emprunts en cours est présenté dans la synthèse du budget.

Voici un graphique retraçant l'évolution de la dette du 01/01/2008 au 01/01/2023 :



L'encours prévisionnel de la dette au 01/01/2023 s'élèvera à 886 502,12 € (soit 115,13 € / hab.) ce qui représente une hausse de 98,37 € / hab. par rapport au 01/01/2022.

Si la commune de Wissembourg décidait d'affecter l'intégralité de l'autofinancement brut prévisionnel dégagé sur l'exercice 2022 au remboursement de la dette au 01/01/2023, il faudrait 3,85 années pour rembourser l'intégralité de la dette.

BUDGET LA NEF – GESTION DES SPECTACLES

Tous les éléments financiers présentés ci-dessous sont strictement conformes aux orientations budgétaires.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes (A)	291 000.00 €	Excédent antérieur reporté	24 830.93 €
Dépenses de personnel	210 000.00 €	Recettes des services (B)	64 000.00 €
Dépenses exceptionnelles	2 000.00 €	Dotations et participations	388 000.00 €
Dépenses imprévues	4 000.00 €	Autres recettes de gestion courante	30 169.07 €
Total dépenses réelles	507 000.00 €	Total recettes réelles	507 000.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections) (1)	13 000.00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections) (2)	13 000.00 €

TOTAL 520 000.00 €

TOTAL 520 000.00 €

(A) Dont notamment achats de spectacles

(B) Recettes billetterie

(1) Dotations aux amortissements

(2) Quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat

Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 507 000 € sur l'exercice 2022. Ces dépenses sont en hausse de 193 000 € (+ 61,47 %) par rapport à celles prévues en 2021.

Cette hausse s'explique principalement par une hausse des dépenses courantes de 126 000 € et une hausse des dépenses de personnel de 64 000 €.

A cela s'ajoute une petite hausse des dépenses imprévues de 1 000 € et une hausse des dépenses exceptionnelles de 2 000 €.

Voici les principales variations des dépenses courantes :

Achats de spectacles	+ 32 000 €	ajustement du nombre de spectacles – retour prévisionnel à une année de programmation « standard »
Dépenses énergie-électricité	+ 39 000 €	explosion des prix du gaz et augmentation des prix de l'électricité

Contrats de prestations de services	+ 26 000 €	prestations de services – Compagnie MEDIANE
Locations mobilières	+ 6 000 €	augmentation du nombre de séances de cinéma
Autres frais divers	+ 12 300 €	augmentation des droits liée à l'augmentation du nombre de séance de cinéma et de spectacles + frais d'hébergement supplémentaires
Frais de transport	+ 1 000 €	plus de frais de transports des compagnies
Frais de formation	+ 3 000 €	formations pour habilitation son
Entretien biens mobiliers	+ 2 000 €	plus d'entretien prévu au niveau du matériel scénique

Voici les principales variations des dépenses de personnel :

Personnel affecté à ce budget	+ 55 000 €	ajustement des frais de personnel lié à l'augmentation des spectacles prévus en 2022 par rapport à 2021
Autre personnel extérieur (intermittents)	+ 9 000 €	plus de recours à des techniciens extérieurs

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à près de 482 000 € sur l'exercice 2022. Ces recettes sont en hausse de près de 187 000 € (+ 63,5 %) par rapport à celles budgétisées en 2021.

Cette hausse s'explique en outre par une augmentation prévisionnelle des recettes de billetterie de 32 000 € (liée à l'augmentation de nombre de spectacles), à une hausse prévisionnelle des subventions extérieures de 39 000 € (liée principalement au contrat de résidence-compagnie médiane financée par l'Etat) et à une hausse prévisionnelle des recettes de la location de près de 20 000 €.

La ville prévoit également de verser une subvention de fonctionnement d'équilibre de 280 000 € pour l'exercice 2022. Ce montant est supérieur de 100 000 € par rapport à celui prévu en 2021 et explique aussi l'augmentation de ces recettes réelles prévisionnelles.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Achat logiciels (cinéma + migration en cloud)	10 000.00 €	Subvention d'équipement VILLE	31 000.00 €
Achat nouvelle console son	19 000.00 €	Subvention d'équipement CNC	4 000.00 €
Achat d'un par LED	3 000.00 €	Produits (écritures d'ordre) (1)	13 000.00 €
Dépose du projecteur cinéma 35mm	3 000.00 €		
Charges (écritures d'ordre) (2)	13 000.00 €		
TOTAL	48 000.00 €	TOTAL	48 000.00 €

(1) amortissements des immobilisations

(2) quote-part des subventions d'inv. virées au compte de résultat

Les dépenses prévisionnelles réelles d'équipement s'élèvent à 35 000 € pour l'exercice 2022. Ces dépenses sont en hausse de 10 000 € (+ 40 %) par rapport à celles budgétisées en 2021.

Ces dépenses sont intégralement financées par une subvention d'équipement de 4 000 € de la CNC (pour le logiciel cinéma) et par la subvention d'équipement de 31 000 € versée par la ville.

BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE

Les éléments financiers présentés ci-dessous sont strictement conformes aux orientations budgétaires.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses hono+travaux+divers	160 000.00 €	Solde de fonctionnement reporté	55 179.38 €
Dépenses financières	2 000.00 €	Vente de terrains	434 820.62 €
Charges (écritures d'ordre section à section) (2)	458 000.00 €	Produits (écritures d'ordre section à section) (1)	130 000.00 €
Charges (écritures d'ordre intérieur section) (3)	2 000.00 €	Produits (écritures d'ordre intérieur section) (3)	2 000.00 €

TOTAL 622 000.00 €

TOTAL 622 000.00 €

Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 162 000 € pour l'exercice 2022.

Ces dépenses sont principalement composées de travaux de viabilisation au niveau de la voirie pour 100 000 €, au niveau de l'éclairage public pour 45 000 €, d'honoraires et frais de personnel pour 14 000 €, de frais financiers pour 2 000 € et de frais divers pour 1 000 €.

Pour équilibrer ce budget sur l'exercice 2022, la ville prévoit de vendre 4 terrains collectifs pour un montant total de près de 435 000 €.

Toutes les autres dépenses et recettes d'ordre sont des écritures comptables de variation de stocks (1) + (2) et d'intégration de charges financières (3).

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	26 623.85 €	Produits (écritures d'ordre section à section) (2)	458 000.00 €
Remboursement emprunt	301 376.15 €		
Charges (écritures d'ordre section à section) (1)	130 000.00 €		

TOTAL 458 000.00 €

TOTAL 458 000.00 €

La seule dépense réelle d'investissement prévue au budget 2022 est un remboursement en capital du prêt-relais de 300 000 €.

Ce remboursement sera effectif sous réserve de vendre les 4 terrains énumérés ci-dessus.

Toutes les autres dépenses et recettes d'ordre sont des écritures comptables de variation de stocks (1) et (2).

III. ENDETTEMENT

L'encours au 01/01/2022 du prêt-relais se monte à 400 000 €.

Si les ventes prévues cette année se réalisent comme évoqué ci-dessus, l'encours prévisionnel au 31/12/2022 du prêt-relais se montera à 100 000 €.

BUDGET ZONE D'AMENAGEMENT DE LA PEPINIERE

Les éléments financiers présentés ci-dessous sont strictement conformes aux orientations budgétaires.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde de fonctionnement reporté	40 753.23 €	Vente de terrains	134 500.00 €
Dépenses honoraires	2 579.78 €	Subvention exceptionnelle	15 000.00 €
Dépenses financières	500.00 €	Produits (écritures d'ordre intérieur section) (3)	500.00 €
Charges (écritures d'ordre section à section) (2)	105 666.99 €		
Charges (écritures d'ordre intérieur section) (3)	500.00 €		

TOTAL 150 000.00 €

TOTAL 150 000.00 €

Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 3 079,78 € pour l'exercice 2022.

Ces dépenses sont principalement composées de dépenses de personnel pour 2 579,78 € et de frais financiers pour 500 €.

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent au total à 149 500 €.

Les recettes sont exclusivement constituées de la vente de la dernière tranche de terrains (12,33 a) à la société SCCV GALENA pour 134 500 € et d'une subvention exceptionnelle d'équilibre de 15 000 € maximum versée par le budget principal.

Toutes les autres dépenses et recettes d'ordre sont des écritures comptables de variation de stocks (2) et d'intégration de charges financières (3).

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement emprunt	150 000.00 €	Solde d'investissement reporté	44 333.01 €
		Produits (écritures d'ordre section à section) (2)	105 666.99 €

TOTAL 150 000.00 €

TOTAL 150 000.00 €

La seule dépense réelle d'investissement prévue au budget 2022 est un remboursement en capital du solde du prêt-relais pour 150 000 €.

Toutes les autres dépenses et recettes d'ordre sont des écritures comptables de variation de stocks (2).

III. ENDETTEMENT

L'encours au 01/01/2022 du prêt-relais se monte à 150 000 €.

Ce prêt-relais sera intégralement remboursé en 2022.

Il n'y aura donc plus d'encours de prêt-relais au 31/12/2022.

BUDGET LOTISSEMENT DES QUATRE VENTS

Les éléments financiers présentés ci-dessous sont globalement conformes aux orientations budgétaires.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses honoraires	11 000.00 €	Solde de fonctionnement reporté	137 239.97 €
Dépenses financières	4 000.00 €	Vente de terrains	760.03 €
Charges (écritures d'ordre intérieur section) (2)	4 000.00 €	Produits (écritures d'ordre section à section) (3)	600 000.00 €
Charges (écritures d'ordre section à section) (1)	723 000.00 €	Produits (écritures d'ordre intérieur section) (2)	4 000.00 €

TOTAL 742 000.00 €

TOTAL 742 000.00 €

Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 15 000 € pour l'exercice 2022.

Ces dépenses sont principalement composées d'honoraires et des frais de personnel pour 11 000 € et de frais financiers (Intérêts de la dette) pour 4 000 €.

Aucune recette réelle prévisionnelle (vente de terrains) n'est attendue sur cet exercice.

Toutes les autres dépenses et recettes d'ordre sont des écritures comptables de variation de stocks (1) + (3) et d'intégration de charges financières (2).

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	122 068.99 €	Emprunt-relais	465 000.00 €
Remboursement emprunt	465 931.01 €	Produits (écritures d'ordre section à section) (1)	723 000.00 €
Charges (écritures d'ordre section à section) (3)	600 000.00 €		

TOTAL 1 188 000.00 €

TOTAL 1 188 000.00 €

La seule dépense réelle prévisionnelle d'investissement prévue en 2022 est le remboursement du prêt-relais en fin d'année à hauteur de 465 000 €. En effet, ce prêt-relais arrive à échéance fin 2022.

La seule recette réelle prévisionnelle d'investissement prévue en 2022 est la mise en place d'un nouveau prêt-relais de 465 000 € fin 2022.

Toutes les autres dépenses et recettes d'ordre sont des écritures comptables de variation de stocks (1) + (3).

III. ENDETTEMENT

L'encours au 01/01/2022 du prêt-relais s'élève à 465 000 €.

Compte tenu du remboursement du prêt-relais de 465 000 € par la mise en place d'un nouveau prêt-relais du même montant, l'encours prévisionnel au 31/12/2022 restera identique à celui du 01/01/2022 soit 465 000 €.

BUDGET QUARTIER STEINBAEHEL

Les éléments financiers présentés ci-dessous sont globalement conformes aux orientations budgétaires.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses honoraires + divers	17 000.00 €	Solde de fonctionnement reporté	9 030.00 €
Dépenses financières	6 000.00 €	Participation autres organismes	970.00 €
Charges (écritures d'ordre section à section) (2)	951 000.00 €	Produits (écritures d'ordre section à section) (1)	964 000.00 €
Charges (écritures d'ordre intérieur section) (3)	6 000.00 €	Produits (écritures d'ordre intérieur section) (3)	6 000.00 €

TOTAL 980 000.00 €

TOTAL 980 000.00 €

Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 23 000 € pour l'exercice 2022.

Ces dépenses sont exclusivement composées par des honoraires et frais de personnel pour 16 000 €, des dépenses financiers (intérêts de la dette) pour 6 000 € et de frais divers pour 1 000 €.

Il n'y a pas de recette réelle prévisionnelle de fonctionnement attendue pour l'exercice 2022 (pas de vente prévue à ce jour).

Toutes les autres dépenses et recettes d'ordre sont des écritures comptables de variation de stocks (1) + (2) et d'intégration de charges financières (3).

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	5 610.01 €	Emprunt-relais	230 000.00 €
Remboursement emprunt-relais	211 389.99 €	Produits (écritures d'ordre section à section) (2)	951 000.00 €
Charges (écritures d'ordre section à section) (1)	964 000.00 €		

TOTAL 1 181 000.00 €

TOTAL 1 181 000.00 €

La seule dépense réelle prévisionnelle d'investissement en 2022 sera le remboursement d'un prêt-relais de 210 000 € qui arrivera à échéance fin 2022.

Il faudra également prévoir en 2022 en recette d'investissement un prêt-relais complémentaire de 230 000 € qui permettra d'équilibrer financièrement ce budget.

En effet, ce nouveau prêt-relais permettra de rembourser le prêt-relais de 210 000 € qui arrivera à échéance fin 2022 et de financer en grande partie les dépenses de 23 000 € énumérées ci-dessus.

Toutes les autres dépenses et recettes d'ordre sont des écritures comptables de variation de stocks (1) + (2).

III. ENDETTEMENT

L'encours au 01/01/2022 des prêt-relais se monte à 930 000 €.

Sachant qu'il est prévu sur l'exercice 2022 de rembourser un prêt-relais de 210 000 € et la mise en place d'un nouveau prêt-relais de 230 000 €, l'encours prévisionnel des prêts-relais au 31/12/2022 devrait s'élever à 950 000 €.